

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2020, le conseil a adopté le règlement 784 intitulé « concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 22 octobre 2020.

Mario Morin
Directeur général